



Office national du film du Canada

2016-2017

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 Décembre 2016

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

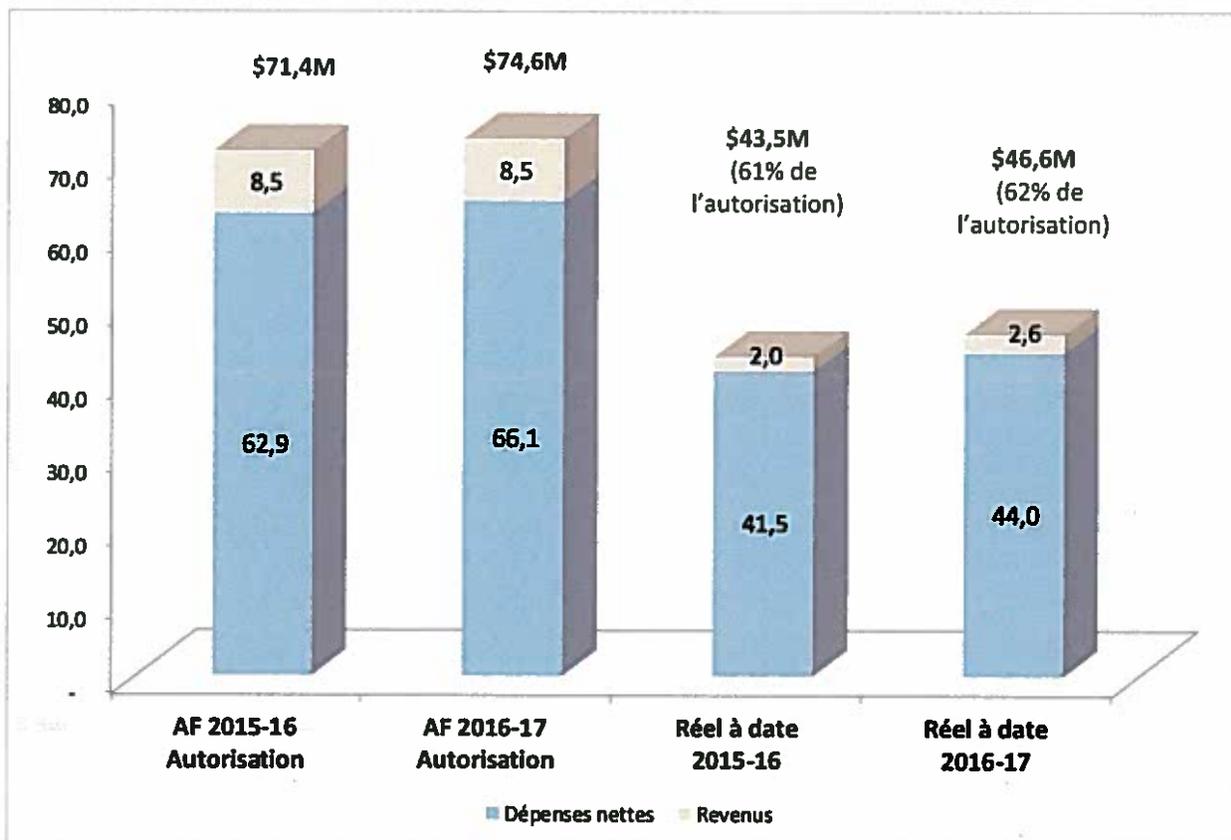
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 Décembre 2016

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2016.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2016-2017 avec un total de dépenses brutes prévues de 74,6 millions de dollars représentant une augmentation de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation provient principalement d'une autorisation de 2,0 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018 et de 1,5 million de nouveaux investissements dans le domaine des arts annoncés lors du budget fédéral de mars 2016. Une partie des fonds alloués pour le déménagement sera reporté à l'année 2017-2018.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 Décembre 2016

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2016-2017, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 3^{ième} trimestre se situent à 1 million de dollars, ce qui représente une progression de 0,1 million par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des revenus de préventes et partenariats, dont une entente avec le Planétarium de la Ville de Montréal pour le projet *Kyma* et avec l'Université Dalhousie pour le projet *Ocean school*.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3^{ième} trimestre 2016-2017 se situent à 16,7 millions de dollars soit une augmentation de 1,4 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les variations proviennent principalement des *Services professionnels et spéciaux*, des *Services de réparation et d'entretien* et de l'*Acquisition de machines et de matériel*.

On observe une augmentation de 1,06 millions des dépenses de *Services professionnels et spéciaux* qui sont versés en majeure partie aux artistes et artisans travaillant sur les productions de l'ONF. Ceci s'explique principalement par une augmentation ponctuelle du volume d'activités de production par rapport au même trimestre de l'année précédente.

L'augmentation des *Services de réparation et d'entretien* de 0,3 million s'explique par les coûts d'aménagement des locaux liés aux déménagements de nos différents bureaux.

L'augmentation des *Acquisitions de machines et de matériel* de 0,2 million s'explique par la mise à niveau de nos équipements pour notre réseau de stockage informatique.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années. La probabilité qu'il se matérialise sera particulièrement forte en 2017-2018, dans le contexte du déménagement du quartier général.

Pour réduire ce risque, l'ONF déterminera les flux de travail excédentaires et mettra en œuvre les recommandations faisant suite au sondage « L'expérience employé à l'ONF », effectué en 2016-2017. De plus, les fonds supplémentaires de 3 millions \$ accordés à l'institution en 2017-2018, et qui seront récurrents pour les prochaines années, permettront de lui insuffler de l'oxygène.

Désuétude des technologies

L'ONF a développé une architecture informatique élaborée et des processus de travail spécifiques afin de gérer les flux de production et de postproduction de ses films, leur diffusion et leur numérisation, ainsi que pour toutes les activités administratives liées à la production audiovisuelle. Mais, compte tenu de l'évolution rapide des technologies et de la place que celles-ci occupent dans la postproduction, la diffusion et la préservation des œuvres de l'ONF, l'organisation fait face au risque de voir certains de ses systèmes informatiques, de ses applications et de ses œuvres interactives devenir obsolètes.

Par exemple, les technologies utilisées pour l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca | NFB.ca et pour CAMPUS, sites créés à l'occasion du virage numérique de l'institution en 2008-2009, sont de plus en plus désuètes. Cela pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'ONF à diffuser et à faire connaître ses œuvres. Ce risque sera atténué par les actions prévues dans le Plan technologique 2016-2020 de l'ONF, ainsi que par la Stratégie de renouvellement de l'offre numérique.

Inadéquation des systèmes et des processus internes pour soutenir les activités de l'ONF

Puisque l'industrie cinématographique est en constante mutation, l'ONF doit sans cesse évoluer afin de pouvoir innover dans la production et la diffusion de ses œuvres audiovisuelles. Toutefois, les nouvelles approches de travail et les nouvelles technologies utilisées entraînent une inadéquation croissante des systèmes et des processus internes existants en matière de gestion financière, matérielle et de projets. Ces inadéquations engendrent un plus grand fardeau administratif, car il faut adapter les systèmes et les processus internes pour chaque nouvelle approche ou technologie employée. Et, à la vitesse avec laquelle les technologies évoluent, l'ONF doit constamment revoir ses façons de faire et ses systèmes.

**Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 Décembre 2016**

Afin d'éviter des retards de production ou de générer de l'information imparfaite sur les projets, l'ONF entend limiter ce risque par la mise en œuvre du Plan technologique 2016-2020, qui établit des lignes directrices dans l'utilisation des systèmes et des processus internes, ainsi que par l'entremise du projet Eureka sur l'amélioration de la tenue de documents, qui détaille tous les processus internes et les ressources documentaires qui leur sont liées.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Les bureaux de l'ONF situés à Toronto ont déménagé en décembre dernier alors que ceux d'Edmonton déménageront au cours du prochain trimestre. Le bureau central de l'ONF déménagera au cours de l'année 2018. Ces projets représentent des changements majeurs pour l'organisation et occasionnent des dépenses importantes. L'ONF a mis en place plusieurs initiatives pour gérer ces changements et a élaborer un plan de financement afin de minimiser l'impact sur les opérations.

L'ONF migrera ses systèmes de gestion des ressources financières et matérielles vers la plateforme SAP pour le 1 avril 2018. Cette migration entraînera une révision des processus liés à la gestion de ces ressources ce qui affectera toute l'organisation.

Approuvé par :



Original signé par :
Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 27 février 2017



Original signé par :
Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 27 février 2017

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 Décembre 2016

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2016-2017		Exercice 2015-2016	
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015
(dollars)				
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	66 084 997	15 696 867	62 955 238	14 454 744
Autorisations budgétaires totales	66 084 997	15 696 867	62 955 238	14 454 744
Autorisations totales	66 084 997	15 696 867	62 955 238	14 454 744
		Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre		Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
		43 969 131		41 526 810
		43 969 131		41 526 810
		43 969 131		41 526 810

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 Décembre 2016

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(dollars)	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	37 904 588	9 105 984	27 612 611	38 561 600	9 191 765	27 586 394
Transports et communications	3 241 234	735 633	2 058 918	3 274 494	798 924	1 972 608
Information	527 143	158 850	451 869	498 207	207 348	356 845
Services professionnels et spéciaux	15 940 442	3 774 588	8 294 112	13 929 168	2 698 752	5 761 916
Location	7 990 131	1 426 766	4 439 431	8 274 790	1 478 078	4 686 419
Services de réparation et d'entretien	1 549 976	543 603	1 549 592	1 377 719	260 704	1 221 797
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 105 481	165 213	395 408	1 151 752	155 286	542 367
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	2 014 187	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 401 516	666 269	1 310 639	3 479 241	421 028	998 451
Autres subventions et paiements	862 745	155 889	523 023	860 713	139 557	379 459
Dépenses budgétaires brutes totales	74 537 443	16 732 775	46 635 603	71 407 684	15 351 442	43 506 256
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 035 908	2 666 472	8 452 446	896 698	1 979 446
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	1 035 908	2 666 472	8 452 446	896 698	1 979 446
Dépenses budgétaires nettes totales	66 084 997	15 696 867	43 969 131	62 955 238	14 454 744	41 526 810

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.